



PRÉFET DU VAR

n° 2019/18
Affiché le 14/10/19

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var
Service du domaine public
maritime et environnement marin
Bureau littoral ouest

**ARRETE PREFECTORAL ACCORDANT LA CONCESSION
DE PLAGE NATURELLE DE CAVALIERE**

COMMUNE DU LAVANDOU

**Le préfet du Var,
Officier de la Légion d'Honneur,**

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2124-3 et R 2124-13 et suivants ;**
- Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 321-9 ;**
- Vu le code du commerce, notamment les articles L 145-1 et suivants ;**
- Vu la délibération n°2018-112 du conseil municipal du 25 septembre 2018 sollicitant le renouvellement de la concession de plage naturelle de Cavalière ;**
- Vu le dépôt du dossier de demande de renouvellement de la concession sus-visée en date du 11 février 2019 ;**
- Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer, par délégation du préfet maritime de la méditerranée en date du 26 février 2019 au titre de l'article R 2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques ;**
- Vu l'avis favorable portant dérogation aux règles d'accessibilité en date du 4 mars 2019 ;**
- Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques du 19 mars 2019 ;**
- Vu l'avis favorable du service gestionnaire du domaine public maritime en date du 29 mars 2019 ;**
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019 portant ouverture de l'enquête publique du 6 mai au 5 juin 2019 inclus ;**
- Vu l'avis favorable avec une réserve et une recommandation du commissaire-enquêteur en date du 28 juin 2019 ;**
- Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer, par délégation du préfet maritime de la méditerranée en date du 30 août 2019 au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;**
- Vu l'avis conforme favorable du vice-amiral d'escadre, commandant la Zone Maritime Méditerranée en date du 17 septembre 2019;**

